

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2015/006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015

=====

Le président, M DOMINIQUE Pierre, constate :

A la première réunion le 31 Mars 2015 à 14h30 un total de 163 voix
Le quorum de 991 voix minimum n'est pas atteint ;

A la deuxième réunion le 31 Mars 2015 à 15h00 un total de 292 voix
L'assemblée des propriétaires peut délibérer sans condition de quorum.

Le président débute l'ordre du jour par le rapport d'activité 2013.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2013

Pour	291 voix
Contre	1 voix
Abstention	0 voix

Le rapport d'activité 2013 est adopté à la majorité.

Le président demande à l'assemblée de délibérer sur le rapport d'activité 2014

Pour	291 voix
Contre	0 voix
Abstention	1 voix

Le rapport d'activité 2014 est adopté à la majorité.

Le président précise que depuis la prise de la présidence du Canal du Cabedan Neuf, il n'a sollicité aucune indemnité.

Le calcul de l'indemnité : en fonction du temps passé au canal

Base : indice 1015 soit $3801.47 \times 5/100 = 190.07$ brut

Le président demande à l'assemblée de délibérer sur le principe et le montant pour la durée de son mandat.

Pour	287 voix
Contre	5 voix
Abstention	0 voix

L'indemnité du président est adoptée à la majorité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20150331-2015-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Lors de l'appel à candidature pour le renouvellement de trois syndics sur la commune de Cavailon - Robion, l'association syndicale a reçu trois candidatures :
Mr HONORAT Guy - Mr PONCET Norbert - Mme REVOL

Mme REVOL ayant informé l'assemblée des propriétaires du retrait de sa candidature en début de séance, et certains adhérents ayant déjà procédé aux votes, les voix de sa candidature ne seront pas comptabilisées.

Après décompte les résultats sont les suivants :

MR PONCET Norbert 45 voix

MR HONORAT Guy 41 voix

Les candidatures au poste de syndic titulaire de Mr PONCET Norbert et Mr HONORAT Guy sont approuvées par l'assemblée de propriétaires.

Le président demande à l'assemblée de délibérer sur la demande d'extraction du périmètre des parcelles BE 544 et BE 546 sur la Commune de Cheval Blanc

Pour : 0 voix

Abstention : 0 voix

Contret : 292 voix représentant la surface de 2 087 943 m²

L'assemblée se prononce défavorablement à l'extraction des parcelles BE 544 ET 546 sur Cheval Blanc

L'ordre du jour étant terminé, le président clôture la séance à 16h30.

Le résultat du vote est soumis à l'appréciation de monsieur le Préfet du Vaucluse pour approbation.

Je vous serai gré, Monsieur le Préfet, d'accorder toute votre attention à cette demande d'approbation, et vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre



ASSCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 LES TAILLADES